



POLICE MUNICIPALE

PL/CB  
APM 23/0957

Le Maire de la Ville de ROYAN,

*Vu les articles L.2122-28, L. 2211-1, L.2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25 et suivants du Code la Route,*

*Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,*

*Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes (livre I - 1ère à 7ème parties),*

*Vu l'avis favorable de la commission de circulation réunie le 29 mars 2023,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et d'améliorer le stationnement avenue du Docteur Charcot et avenue des Jardins,*

**ARRETE**

*ARTICLE 1 : L'arrêté municipal APM N°14/2014 en date du 05 juin 2014 et l'arrêté municipal APM N°17/2053 en date du 24 juillet 2017 sont abrogés.*

*ARTICLE 2 : L'arrêt et le stationnement seront interdits par la matérialisation de bandes jaunes avenue du Docteur Charcot et avenue des Jardins (suivant plan joint).*

*ARTICLE 3 : Des places de stationnement longitudinales seront matérialisées côté impair avenue des Jardins (suivant plan joint).*

*ARTICLE 4 : Un emplacement sera réservé pour les véhicules légers et les livraisons avenue des Jardins (suivant plan joint).*

*ARTICLE 5 : Les dispositions précitées feront l'objet d'une signalisation ainsi que d'une matérialisation au sol adaptées conformes à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, qui seront mises en place et maintenues par les services techniques de la ville.*

*ARTICLE 6 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*



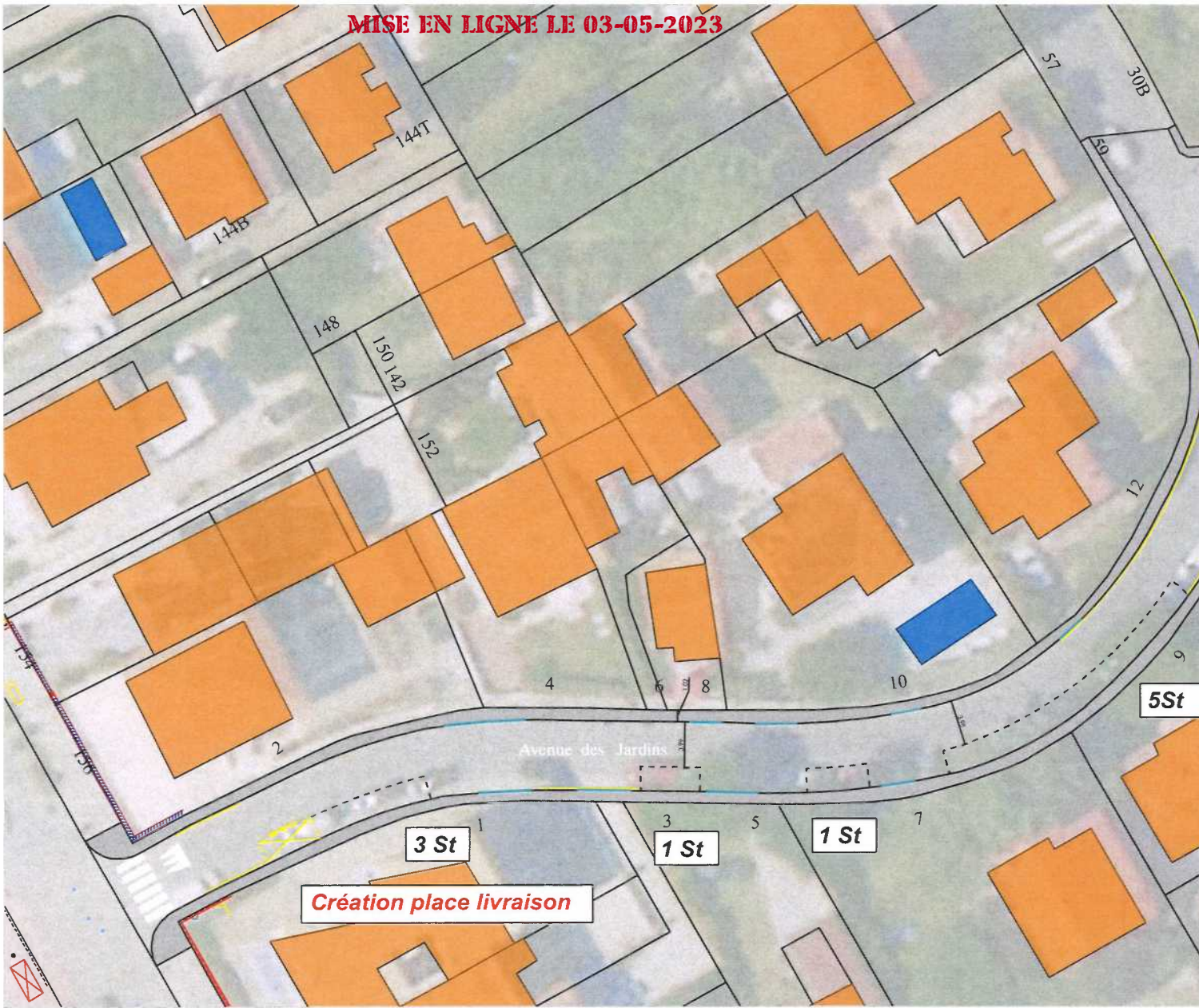
Fait à ROYAN, le 27 avril 2023

Pour le Maire,  
et par délégation  
Le Cinquième Adjoint

Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 mai 2023

MISE EN LIGNE LE 03-05-2023



Bureau d'Etudes  
Services Techniques  
Mairie de Royan



26 rue Henri Dunant - 17200 Royan - Tel : 05.46.22.39.14

## Avenue des Jardins

Matérialisation de stationnement coté impair + création place de livraison

Dessinateur: BE	Date : 04/04/2022	Echelle : 1/500	Format A4	Fichier : Y:\VOIRIE\BE VRD PROJETS\JARDINS (Av des)\09-SOR
-----------------	-------------------	-----------------	-----------	--